

ROYAUME DE BELGIQUE

Intervention de

S.E. Mr Marc Pecsteen, Représentant Permanent de la Belgique
auprès des Nations Unies

Réunion du Conseil de Sécurité sur Haïti - MINUJUSTH

New York, le 3 avril 2019

Monsieur le Président, Excellences, chers collègues,

Comme d'autres, je tiens à remercier la Haute Commissaire pour les droits humains, Mme Michelle Bachelet, le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix ainsi que la représentante de l'organisation Zanmi Lasante, pour leurs exposés.

Je voudrais me concentrer sur **trois points**: (1) la situation politique du pays; (2) les défis existants en matière de droits humains; et (3) l'importance de continuité et d'une transition progressive de la MINUJUSTH vers la nouvelle mission.

1. Même si Haïti a connu des semaines de tensions, il est crucial que celles-ci ne remettent pas en cause les progrès accomplis au cours des dernières années. Les violentes manifestations qui ont eu lieu nous rappellent la nécessité de poursuivre les **réformes institutionnelles**.

L'instabilité politique ne peut trouver de solutions qu'à travers un **dialogue interne inclusif** pour faire face aux défis socio-économiques. Une gouvernance démocratique implique un dialogue constructif avec l'opposition et la société civile, notamment sur les questions sensibles des fonds PetroCaribe et de lutte contre la corruption.

Le renouvellement du pouvoir législatif constitue une étape cruciale vers la consolidation de la démocratie. La Belgique réitère l'importance d'adopter rapidement la loi électorale et de mettre à jour les listes électorales pour ouvrir la voie à des élections crédibles, en temps opportun, et inclusives.

2. Deuxièmement, en ce qui concerne les **droits humains**, nous nous félicitons de la nomination d'un Ministre délégué aux droits de l'homme et à la lutte contre la pauvreté. La Belgique salue en outre la réaction rapide des autorités haïtiennes suite aux informations faisant état de violations des droits humains imputables à la Police Nationale Haïtienne. Nous saluons également la parution du premier rapport public du Bureau du médiateur national (ombudsman) pour les droits humains.

Nous appelons les autorités à renforcer davantage les **capacités de l'Inspection générale** de la Police Nationale et à mettre en œuvre son plan en réponse aux recommandations du Conseil des droits de l'homme des Nations unies.

3. Troisièmement, la Belgique souligne **l'importance de continuité** et d'une transition en douceur pendant la phase de retrait de la MINUJUSTH. Nous saluons les recommandations du Secrétaire général concernant la future présence de l'ONU en Haïti et appuyons le choix pour une **mission politique spéciale**. Nous estimons qu'un mandat au titre du **Chapitre VI** est approprié, et notons qu'une telle option reçoit la faveur des autorités haïtiennes rencontrées par la mission d'évaluation stratégique.

Il est important que des **capacités politiques et consultatives stratégiques de haut niveau** soient présentes pour accompagner les autorités haïtiennes. Nous soutenons l'inclusion des **composantes suivantes** dans le bureau du RSSG: bons offices, développement de la police, réforme de la justice, réduction de la violence communautaire, services correctionnels, protection et promotion des droits fondamentaux, notamment des droits de la femme. Il nous semble important de ne pas dissocier les différents éléments de la chaîne pénale en gardant réunis les éléments d'appui à la police, à la justice et aux prisons. Une approche holistique est nécessaire au sein d'une MPS.

La Belgique est convaincue de la nécessité d'une **composante droits humains forte** dans la future mission. Un accent important devra être mis sur la promotion de la participation des femmes. Le futur mandat devrait aussi inclure des **mécanismes d'évaluation réguliers** des objectifs et des résultats atteints, notamment au moyen d'indicateurs spécifiques.

On parle souvent de transition vers une mission onusienne mais c'est surtout vers les autorités nationales qu'une série de fonctions seront transférées. **La responsabilité revient au gouvernement haïtien**, y compris à travers l'adoption et la mise en œuvre d'une législation visant à consolider l'Etat de droit.

Monsieur le Président,

Pour conclure, je souhaite exprimer ma gratitude envers le travail important de la MINUJUSTH. La Belgique continuera de travailler avec l'ONU, ainsi qu'avec les partenaires régionaux et internationaux pour soutenir les efforts des autorités haïtiennes et de sa population en vue de la prospérité, de la consolidation de la démocratie et de la promotion des droits humains.

Je vous remercie, Monsieur le Président.